

Le voilement des fillettes risque majeur pour leur développement et leur santé

Regards de femmes dénonce la maltraitance par personne ayant autorité à l'égard des fillettes affublées du voile islamique. Le voilement des fillettes est un risque majeur pour leur développement cognitif et social et leur santé psychique et physique

Dans les espaces publics, en France et pas seulement dans les théocraties musulmanes, on peut voir des fillettes pré-pubères entièrement enveloppées dans de sombres voiles.

L'indifférence sociétale est inacceptable vis-à-vis de cette maltraitance.

Pourquoi la société française obéirait-elle aux préceptes d'imams qui préconisent le voilement intégral dès le plus jeune âge, voire dès la naissance afin de protéger l'enfant de la convoitise sexuelle des hommes : « Les parents d'une fillette doivent lui couvrir le visage et lui imposer le voile (...) pour ne pas tenter les pervers » (Abdallah Daoud¹).

Pourquoi la prévention des abus sexuels passerait par la seule occultation de la « proie » plutôt que par l'éducation et la sanction des prédateurs ? Les fillettes n'ont pas à se cacher dans l'espace public sous le prétexte qu'elles seraient une tentation pour des prédateurs masculins à qui l'interdit des violences envers les filles n'a jamais été posé

D'autre part, si une fillette sur cinq est, en moyenne, victime d'agressions sexuelles, un garçonnet sur 13 l'est aussi (OMS, 2016). Alors, pourquoi ne pas voiler les petits garçons également ?

C'est que, par-delà l'évidente discrimination, il s'agit surtout de familiariser avec le voile, habituer la future femme à se voiler, car elle est destinée à le rester, pour le restant de ses jours. Le voile n'a donc pas pour seule fonction de la protéger de la « convoitise » masculine, mais de l'assigner à sa seule condition d'objet sexuel et de reproductrice, puisqu'il lui est permis de l'ôter après la ménopause.

MALTRAITANCE SELON L'ENJEU SANITAIRE ET SOCIAL

Pour l'OMS, la maltraitance à enfant désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.

La santé est définie « comme un état de complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Or, le voilement des fillettes compromet la santé dans ces trois composantes, puisqu'il intervient à une étape cruciale du développement physique, affectif, psychologique, cognitif et relationnel. L'enfance est une période d'intenses changements qui affectent le développement physique (et les habiletés motrices), le cerveau, la cognition (mémoire, raisonnement, compréhension du monde

¹ Un imam saoudien veut voiler intégralement les bébés filles. <http://oumma.com/15673/un-imam-saoudien-veut-voiler-integralement-bebes-fille>, 4 février 2013.

etc.), le langage et la capacité à communiquer, les apprentissages, les émotions et leur gestion, les relations sociales, la santé en général.

Santé physique

Parmi les conséquences délétères du port du voile concernant la santé physique, la carence en vitamine D est constatée chez les femmes. C'est dire si le voilement des fillettes leur fait courir un risque majeur, à ce stade de développement staturo-pondéral : retard de croissance, diminution des défenses immunitaires, hypotonie musculaire, convulsions hypocalcémiques, etc.

A noter également la perte de cheveux. Asphyxiés par la contention des heures durant, les cheveux finissent par dépérir et tomber. Or, la chevelure n'est pas un simple ornement mais a des fonctions vitales d'écran contre les agressions externes et de régulateur de la température à la surface du crâne.

Santé mentale

Sur le plan psychique, le voile qui a pour objet déclaré de protéger les femmes de la concupiscence des hommes ou les hommes de la tentation sexuelle, aboutit à réduire tout le corps de la fillette à son seul sexe anatomique, à un âge où elle ne peut assumer psychologiquement ce trop-plein de sexualité.

Les promoteurs du voile l'opposent à « l'hypersexualisation » des fillettes « occidentales », exhibées dans des concours de beauté. Mais qu'est donc le voile sinon un marqueur indélébile de la sexualisation du corps ? Ou plus exactement de l'objectivation sexuelle de l'enfant, amputée de tout autre attribut que son corps ou plutôt son sexe.

La préconisation du voile pour la petite fille présuppose une perception sexualisée, voire génitalisée, de l'adulte masculin à l'endroit de son corps et de son sexe

Le voile enferme dès lors la fillette dans une double contrainte : il les « adultifie » en tant qu'être sexué (ne faisant aucune différence entre sexualité infantile et adulte) et il les « infantilise » en tant qu'être humain. Comme souvent, la seule issue est le refuge dans la maladie mentale. C'est le cri d'alarme poussé par Dr Aslem Lazaar Selimi, (6 avril 2016) :

« Il faut sauver les petites filles. Je suis psy à l'hôpital de Nabeul (Tunisie), et tous les jours, des médecins m'adressent des petites filles voilées, pour « troubles psychogènes » !!! Facile pour moi d'identifier l'origine de ces troubles, pas besoin d'être psy pour comprendre qu'un voile, ça voile ! »

Le bien-être social

Comment ouvrir le champ des possibles des fillettes alors que le voile implique des restrictions à sa liberté de déplacement (entravant les activités exploratoires nécessaires à sa découverte du monde), à sa curiosité naturelle (nécessaire à son développement intellectuel), à ses activités ludiques, artistiques (musique, dessin, théâtre, etc.), sportives et bien entendu à ses contacts humains. Voiler la tête, c'est entraver la liberté et la pensée.

Le développement cognitif et psycho-affectif est bien freiné, faute de stimulation intellectuelle et affective. Faute surtout d'introduction de l'altérité. Comment s'ouvrir à l'autre différent, qui seul peut vous enrichir ? Quelle culture de l'intolérance prône-t-on ? Quelles relations à l'autre prépare-t-on ?

C'est dire que le voile bride toute volonté et tout potentiel d'épanouissement chez la petite fille, toute ambition toute prétention à être l'égale de ses frères, et lui trace un seul destin : celui de reproductrice d'une gent masculine et des valeurs patriarcales et machistes.

Le voile est une entrave absolue au développement relationnel. Il exclut, en effet, d'emblée la moitié mâle de l'humanité et de même les non-musulmanes ou les musulmanes ne le portant pas. Il enferme très tôt l'enfant dans un monde clos évocateur des gynécées d'antan.

MALTRAITANCE SELON LES DROITS DE L'ENFANT

L'imposition du port du voile à une enfant est une maltraitance qui doit être signalée aux autorités compétentes.

L'Association tunisienne des droits de l'enfant a dénoncé le voilement des petites filles comme « un crime contre l'enfance » (janvier 2013).

En effet, le voilement précoce contrevient à toutes les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il bafoue ses quatre principes fondamentaux : la « non-discrimination » (traitement différencié des genres), « l'intérêt supérieur de l'enfant » (bafoué par celui des parents et de la communauté), « le droit de vivre, survivre, se développer » (ce dernier gravement menacé) et « le respect des opinions de l'enfant » (qui ne se limitent pas à être le clone de leur mère).

Le voilement précoce enfreint plusieurs droits de l'enfant, tels : « Le droit d'être protégé des maladies, (...), le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance (...), le droit d'être protégé contre toutes formes de discrimination, le droit de jouer et d'avoir des loisirs, le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation ».

L'imposition du port du voile bafoue surtout le droit de l'enfant de décider de son propre devenir et le compromet gravement. Le voile n'est pas un simple ornement vestimentaire, mais l'imposition d'un véritable style de vie, qui implique un mode d'existence singulier.

Obliger des fillettes à se voiler, c'est aussi les condamner *de facto* à ne jamais quitter la religion musulmane. Le devoir des parents est, certes, de transmettre les valeurs ancestrales à leurs enfants mais en forgeant leur esprit critique afin qu'ils y adhèrent volontairement, en connaissance de cause et en toute liberté, et non par soumission craintive.

Le devoir du parent est de préparer un futur adulte libre et responsable

CONTRE LA SOCIETE DES OMBRES

Altération physique, psychique, cognitive et sociale, mais également véritable culture de l'intolérance que promeut le projet de société préconisé par les voileurs de fillettes. C'est la perpétuation de la guerre des sexes.

Il faut condamner ces pratiques d'un autre âge où les fillettes n'avaient même pas le droit de vivre ; certains se résignent aujourd'hui à leur accorder l'unique privilège de survivre à seule fin de les reproduire, eux, ces hommes qui ont en partage la haine des femmes, acharnés à les éliminer, au moins de leur vue, dans un monde clos, codifié selon des règles purement arbitraires.

Les priver de vie sociale, les assigner au rôle d'objet sexuel, évoluant en marge de la société, sans autre fonction que celles de la reproduction et du nourrissage. Quelle place pourra prendre, dans son milieu social, une « citoyenne » qui a été amputée de son enfance, de sa confiance en soi et en l'autre et de toute compétence sociale. La communauté qui se revendique de cette lecture islamique « innovante » exclut la « moitié du Ciel » de son appartenance à l'humanité.

Ce sont les mères qui voilent ici leurs filles comme elles les excisent là.

Une mère voilée et sacralisée en tant que telle ne peut que concourir au maintien de ce désordre établi. Et à l'avènement d'une société clivée où les femmes ne seraient que des ombres mais jamais des sujets. Une société non démocratique.

Docteure Saïda Douki Dedieu, professeure émérite de psychiatrie à la Faculté de médecine de Tunis, ancienne professeure associée de psychiatrie à l'Université Claude Bernard de Lyon, présidente de la Fédération des psychiatres arabes de 2001 à 2008

Docteure Hager Karray, psychiatre, psychanalyste, praticienne hospitalière au CHS de Chambéry (France),

Michèle Vianès, Présidente de Regards de Femmes, essayiste

Voici le lien pour écouter l'émission. Un auditeur (vers la 35^{ème} minute) a confirmé que le voilement des fillettes pré-pubères n'était pas une prescription religieuse mais que des parents voilaient leur fillettes pour les préparer à porter le voile toute leur vie. Comme dressage, difficile de faire mieux.